



# Karaté Club de la Robertsau

Les documents à transmettre pour l'inscription pour la saison 2022-2023 sont les suivants :

- **Le formulaire d'inscription complété et signé**

- **Le règlement**

En complément du tarif familial appliqué au sein du club, deux dispositifs complémentaires permettent de limiter les coûts d'inscription pour les enfants :

- Bourse à la licence sportive – Ville de Strasbourg : le club est en cours d'inscription dans le dispositif **club sport citoyen** de la **Ville de Strasbourg** permettant aux enfants (entre 6 et 18 ans / sous condition de ressource) résidant à Strasbourg de bénéficier d'une bourse d'aide à la licence sportive pour (<https://strasbourg.eu/bourse-licence-sportive>).
- Dispositif national Pass'Sport, aide à la pratique sportive de 50€ par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive (sous condition). Pour les enfants bénéficiant de ces dispositifs, le montant du règlement sera ajusté.

- **Le certificat médical / attestation sur l'honneur**

Selon la mise à jour de la politique fédérale de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées, une nouvelle réglementation est applicable depuis 2021 (circulaire du 27 juillet 2021 incluant les documents associés – téléchargeables sur le site du club).

- **Pour les licenciés mineurs**, le certificat médical n'est plus systématiquement obligatoire. Il est désormais remplacé par un **questionnaire de santé**. Une fois ce questionnaire rempli avec l'aide des parents, seule une **attestation sur l'honneur** est à délivrer au club lors de l'inscription.
- **Pour les licenciés majeurs**, désormais le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive est valable 3 ans au sein de la FFK. Ceci signifie donc que le licencié majeur doit fournir un **certificat médical tous les 3 ans**. Entre ces 3 années, à chaque renouvellement de licence le pratiquant majeur doit effectuer un bilan de santé en remplissant le **questionnaire de santé**, puis transmettre l'**attestation sur l'honneur** au club lors de l'inscription.

*Le club ne récupère pas le questionnaire de santé car il contient des informations de santé confidentielles et doit donc simplement exiger l'attestation sur l'honneur au moment de délivrer la licence*

Pour toute question, précision :

une nouvelle adresse mail pour le club : [karateclubrobertsau@gmail.com](mailto:karateclubrobertsau@gmail.com)